



## Conseil économique et social

Provisoire

7 mars 2008

Français

Original : anglais

[Start]

### Session de fond de 2003

#### Compte rendu analytique de la 42<sup>e</sup> séance

Tenue au Palais des Nations, à Genève, le lundi 21 juillet 2003, à 10 heures

Présidente : M<sup>me</sup> Rasi (Vice-Présidente) ..... (Finlande)

### Sommaire

Questions de coordination, questions relatives au programme et autres questions  
(*suite*)

- a) Rapports des organes de coordination (*suite*)
- b) Projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2004-2005 (*suite*)
- f) Intégration d'une démarche soucieuse d'égalité entre les sexes dans toutes les politiques et programmes du système des Nations Unies
- g) Programme commun des nations unies sur le VIH/SIDA (*suite*)

Questions relatives à l'économie et à l'environnement (*suite*)

- f) Population et développement
- m) Femmes et développement

Questions sociales et questions relatives aux droits de l'homme :

- a) Promotion de la femme
- b) Développement social

Les rectifications au présent compte rendu doivent être rédigées dans l'une des langues de travail. Elles doivent être présentées dans un mémorandum et être également incorporées à un exemplaire du compte rendu. Il convient de les adresser, une semaine au plus tard à compter de la date du présent document, au Groupe d'édition, bureau E.4108, Palais des Nations, Genève.

*En l'absence de M. Rosenthal (Guatemala), M<sup>me</sup> Rasi (Finlande), Vice-Présidente, prend la présidence.*

*La séance est ouverte à 10 h 10.*

**Questions de coordination, questions relatives au programme et autres questions (point 7 à l'ordre du jour) (suite)**

- a) **Rapports des organes de coordination (suite)** (E/2003/55; A/58/16)
- b) **Projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2004-2005 (suite)** (A/58/6 et 16)
- f) **Intégration d'une démarche soucieuse d'égalité entre les sexes dans toutes les politiques et programmes du système des Nations Unies** (E/2003/69; E/2003/L.24)
- g) **Programme commun des Nations Unies sur le VIH/SIDA (suite)** (E/2003/L.25/Rev.1)

**Questions relatives à l'économie et à l'environnement (point 13 à l'ordre du jour) (suite)**

- f) **Population et développement** (E/2003/25-Suppl. n° 5)
- m) **Femmes et développement** (E/2003/27-Suppl. n° 7)

**Questions sociales et questions relatives aux droits de l'homme (point 14 à l'ordre du jour)**

- a) **Promotion de la femme** (A/58/38-Part I; E/2003/27, 59, 69, 93 et 101; A/AC.266/1; A/57/330 et Add.1)
- b) **Développement social** (E/2003/26; A/58/61-E/2003/5 et A/58/67-E/2003/49)

**M<sup>me</sup> Goicochea Estenoz** (Cuba), se référant au Rapport d'ensemble annuel du Conseil de coordination des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour 2002 (E/2003/55), souligne avec satisfaction les mesures prises par le Conseil de coordination des chefs de secrétariat (CCS) pour renforcer la coopération interorganisations afin de garantir la mise en œuvre effective et coordonnée des résultats des conférences internationales. Toutefois, plus d'emphasis devrait être placée sur les activités afin de garantir que les pays développés remplissent leurs engagements en terme d'aide publique au développement (APD). En fait, le rapport se concentre

exclusivement sur les activités nationales et néglige les obligations et les responsabilités des donateurs.

Le CCS devrait encourager une coordination authentique à l'intérieur du système des Nations Unies pour compléter les priorités, les objectifs et les stratégies du développement national. Il devrait également s'efforcer de promouvoir un véritable développement économique et social en tant que moyen de prévention du déclenchement de conflits et de situations qui entraînent des vagues de réfugiés. Toutefois, sa délégation rejette le contenu du paragraphe 37 du rapport et sa suggestion simpliste selon laquelle des situations qui entraînent des vagues de réfugiés pourraient alimenter le terrorisme. Cette approche pourrait mener à des changements dans le système de protection des réfugiés. Sa délégation salue les projets de lancement d'une initiative interorganisations visant à faciliter les échanges commerciaux et reconnaît les efforts entrepris pour améliorer le fonctionnement du CCS et de ses organes subsidiaires. Toutefois, il reste beaucoup à faire. À cet égard, sa délégation soutient complètement les recommandations des paragraphes 578 à 580 du rapport du Comité du programme et de la coordination (CPC) (A/58/16).

Sa délégation a soigneusement examiné les commentaires du CPC sur le programme de budget de l'exercice biennal 2004-2005. Ses conclusions et recommandations soulignent le rôle fondamental croissant qu'il joue dans l'examen des aspects programmatiques du budget proposé. Compte tenu du fait qu'une fois encore, le CPC a été incapable de faire des recommandations relatives à certaines sections du budget, le Secrétariat devrait s'employer à éviter certaines situations et ne devrait inclure dans le budget que les éléments qui ont reçu un soutien intergouvernemental.

Il est à espérer que le projet de budget du Secrétaire général corresponde pleinement aux activités à mettre en œuvre pendant l'exercice biennal en question. À cet égard, elle réitère le soutien de son Gouvernement aux dispositions pertinentes des résolutions de l'Assemblée générale 41/213 et 42/211. Elle fait remarquer avec inquiétude que moins d'un quart des ressources a été attribué aux secteurs prioritaires de la croissance économique et du développement durable, bien que tous les bénéficiaires dans ces secteurs prioritaires auraient des effets sur d'autres secteurs prioritaires comme le maintien de la

paix et la sécurité internationale. Cette disproportion doit être corrigée si l'on veut atteindre les Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) et d'autres objectifs d'engagements internationaux sur lesquels il y a eu accord. Certaines sections, comme la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED), devraient recevoir une allocation budgétaire plus élevée compte tenu de l'importance des échanges commerciaux pour le développement économique.

Sa délégation salue le fait qu'un débat a eu lieu sur l'amélioration des méthodes et des procédures de travail du CPC (Chapitre VI du rapport). Il est important que le CPC continue d'exercer ses fonctions et contribue au débat intergouvernemental sur la planification, la programmation, l'évaluation et la coordination. Dans la procédure de renforcement du CPS, le Conseil devrait complètement mener à terme sa coordination des responsabilités et répondre en détails aux recommandations du CPC, plutôt que de prendre simplement acte du rapport.

**M<sup>me</sup> King** (Conseillère spéciale pour la parité des sexes et la promotion de la femme) dit que deux événements significatifs ont eu lieu la semaine précédente. Le premier a été une table ronde sur la façon dont l'intégration d'une démarche soucieuse de la parité des sexes a été mise en œuvre dans le système des Nations Unies, qui a révélé que, bien que les différentes agences travaillent à des niveaux différents, elles font des progrès dans l'intégration d'une telle démarche dans leurs activités. Le second a été le lancement d'un réseau interorganisations sur les femmes et l'égalité des sexes et celui d'un Groupe de travail sur le commerce, chargé d'examiner le lien entre commerce et égalité des sexes. Un groupe de travail sur les questions de la parité des sexes et des OMD, dirigé par le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et la Banque mondiale, a également été récemment mis sur pied. Un groupe de travail sur l'eau et la parité des sexes sera également opérationnel dans un avenir proche.

Lors de sa quarante-huitième session, la Commission de la condition de la femme s'est concentrée sur l'accès et la participation des femmes dans les médias et l'information et dans les technologies de la communication et sur l'impact de cette participation sur les femmes. Les conclusions concertées seront présentées lors du Sommet mondial sur la société de l'information qui se tiendra en

décembre 2003. Les résultats d'une récente réunion sur « La parité des sexes et la reconstruction après un conflit : leçons apprises en Afghanistan » seront utilisés par la Commission lors de sa prochaine session. Un autre thème hautement pertinent est celui des droits de la femme et de l'élimination de toutes les formes de violence à l'égard des femmes et des fillettes tels que définis dans le Programme d'action de Beijing et les documents issus de la vingt-troisième session spéciale de l'Assemblée générale.

Le rapport du Secrétaire général sur le suivi et l'état d'avancement de l'application de la déclaration du Programme d'action de Beijing et des textes issus de la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale (E/2003/69) montre à quel point l'intégration d'une démarche soucieuse de la parité des sexes a été mise œuvre. Elle salue le projet de résolution sur l'intégration d'une démarche soucieuse de la parité des sexes dans toutes les politiques et tous les programmes du système des Nations Unies (E/2003/L.24) et la proposition selon laquelle l'intégration d'une perspective sexospécifique doit être l'un de deux thèmes qui doit être discuté dans le segment sur la coordination de la session de fonds 2004 du Conseil.

Il y a quelques semaines, le rapport du Conseil d'administration de l'Institut international de recherche et de formation pour la promotion de la femme (INSTRAW) (E/2003/59) a été présenté en détail lors d'une réunion informelle du Conseil. Il montre que l'INSTRAW a poursuivi son modeste programme de travail et s'est efforcé de refléter les résultats des conférences et sommets des Nations Unies dans son travail.

**M<sup>me</sup> Borzi** (Italie), s'exprimant au nom de l'Union européenne et des pays adhérents, Chypre, Estonie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Malte, Pologne, République tchèque, Slovaquie et Slovénie, des pays associés, Bulgarie, Roumanie et Turquie et de la Norvège pour l'Association européenne de libre-échange (AELE), dit que, suite à la Conférence de Beijing, le Conseil a approuvé la stratégie d'intégration d'une démarche sexospécifique en adoptant toutes les conclusions concertées sur l'intégration d'une démarche soucieuse de la parité des sexes dans toutes les politiques et programmes des Nations Unies. Il est également significatif que 189 États membres aient adopté l'OMD 8 sur la promotion de l'égalité des sexes et de l'habilitation des femmes.

L'Union salue la décision du Conseil d'établir une démarche soucieuse de la parité des sexes comme un sous point régulier de son programme annuel (résolution 2001/41) dans le but de contrôler et d'évaluer les progrès accomplis et de mesurer la façon dont le Conseil et ses organes subsidiaires ont porté attention à la promotion de la femme. Toutefois, le degré avec lequel les questions de sexospécificité sont traitées varie encore considérablement et sont trop souvent négligées. Elles devraient être considérées comme une question de routine dans l'analyse des dossiers et dans la formulation des politiques dans l'ensemble du système. La table ronde de haut niveau sur le renforcement des capacités, qui s'est tenue pour la première fois lors de la récente session de la Commission sur la condition de la femme, a fourni un exemple de bonne pratique de grande valeur.

L'objectif de réduire le fossé entre les sexes dans les aspects de la vie est une tâche énorme et requiert des méthodes et des politiques appropriées. La reconnaissance du rôle important joué par les commissions fonctionnelles du Conseil dans le soutien de la promotion de la femme et de l'égalité des sexes est critique pour atteindre ce but. La Commission des droits de l'homme, en particulier, devrait intégrer une démarche soucieuse de la parité des sexes dans tous les aspects de son travail.

Bien que certaines approches soucieuses de la parité des sexes aient été développées avec succès, il reste encore plus à faire pour renforcer l'intégration de ces démarches dans le cadre des politiques. Une haute priorité devrait être accordée au contrôle de la mise en œuvre des politiques existantes de parité des sexes et au suivi des principales conférences des Nations Unies.

L'intégration d'une démarche sexospécifique dans toutes les politiques et tous les programmes constitue un moyen de créer un monde meilleur, plus sûr et plus équitable pour tous. L'Union s'est engagée de longue date à promouvoir la parité des sexes. Sa stratégie cadre sur l'égalité des sexes (2001-2005) a été développée pour tirer partie et donner du muscle à son travail dans ce domaine.

Le Conseil devrait encourager le système des Nations Unies à examiner d'autres mesures pour renforcer la mise en œuvre et le contrôle des démarches soucieuses de la parité des sexes dans toutes les politiques et tous les programmes. Il devrait également encourager les commissions pertinentes à

adopter des mesures supplémentaires pour traiter et surveiller les questions de parité dans le cadre de leur mandat et à les incorporer dans les programmes de travail pluriannuels ou dans les discussions thématiques, il devrait instamment encourager les commissions à utiliser de façon plus systématique les travaux de la Commission sur la condition de la femme et devrait décider de dévouer son débat 2004, consacré aux questions de coordination, à l'examen et à l'évaluation de la mise en œuvre de ses conclusions concertées sur l'intégration d'une démarche soucieuse de la parité des sexes dans l'ensemble du système.

**M<sup>me</sup> de Borba Maciel** (Brésil), parlant au nom du Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes (GRULAC), dit que le Groupe attache une grande importance à la promotion de la femme et reconnaît les efforts faits dans ce domaine par la communauté internationale. Le Programme d'action de Beijing et le processus Beijing + 5 mettent une emphase particulière sur la recherche et la formation sur la promotion de la femme menée par l'INSTRAW, le seul organe des Nations Unies spécialisé dans ce domaine.

Depuis longtemps, le GRULAC est vivement intéressé à la revitalisation de l'INSTRAW et a participé activement au groupe de travail établi par l'Assemblée générale pour examiner le fonctionnement futur de l'Institut. Dans sa résolution 57/175 du 30 décembre 2002, l'Assemblée générale a adopté une série de recommandations préparées par le groupe de travail pour revitaliser et renforcer l'INSTRAW. En réponse à l'une des recommandations, le Président du Conseil prépare actuellement un projet de résolution pour amender les statuts de l'Institut. Son groupe le soutient pleinement dans son entreprise. Elle réitère l'inquiétude déjà exprimée par le GRULAC, sur le fait que sept mois après l'adoption de la résolution 57/175 de l'Assemblée générale, le directeur de l'INSTRAW n'a toujours pas été nommé. Elle prie instamment le Secrétaire général de prendre action et de s'assurer que cette question de l'intégration d'une démarche soucieuse de la parité des sexes soit incorporée dans tous les domaines d'activité et dans tous les organes des Nations Unies.

**M. Cruz** (Nicaragua) parlant au nom du Groupe des pays centraméricains (GRUCA), souligne l'importance du renforcement des mécanismes créés par le système des Nations Unies pour protéger les femmes dans le monde. Le fait que l'INSTRAW soit toujours affaibli par un manque de financement et par

l'absence d'un directeur est un sujet d'inquiétude. Sans une direction adéquate, l'Institut sera incapable de régler son problème de financement et de remplir son mandat.

Le groupe de travail établi pour faire des recommandations sur le fonctionnement futur de l'Institut a recommandé au Conseil d'amender les statuts de l'INSTRAW. Il faut espérer que les membres du Conseil acceptent le projet de résolution relatif à cette question qui sera soumise par son président, de manière à ce que les changements nécessaires puissent être faits au plus vite.

**M. Garcia Gonzalez** (El Salvador) dit que sa délégation approuve les déclarations faites par la représentante du Brésil au nom du GRULAC et du représentant du Nicaragua au nom du GRUCA. Les efforts de son gouvernement dans le domaine du développement des régions rurales sont étroitement liés à la promotion de la femme. L'élargissement des programmes sociaux et la mise en œuvre des programmes de réduction de la pauvreté contribuent de manière positive à la réalisation des buts du développement rural. Toutefois, ses efforts butent sur un certain nombre de défis posés par la situation économique internationale, en particulier la volatilité des marchés et les prix internationaux des principales matières d'exportation agricole, comme le café, le coton ou la canne à sucre. Son gouvernement prie instamment les pays développés d'ouvrir leurs marchés et de supprimer les subsides à l'agriculture, de manière à ce que les pays comme El Salvador puissent participer de façon équitable.

El Salvador joint ses forces à celles des autres pays d'Amérique centrale pour accélérer et augmenter les niveaux de l'intégration régionale, non seulement pour bénéficier plus efficacement de la globalisation, mais également pour montrer l'engagement politique de son Gouvernement à atteindre des niveaux plus élevés de développement.

Le fait que l'INSTRAW n'a toujours pas de directeur, malgré l'adoption de la résolution 57/175 de l'Assemblée générale, est un sujet d'inquiétude et il prie instamment le Secrétaire général de faire un effort durant cette phase critique de la revitalisation de l'INSTRAW pour adopter les mesures nécessaires afin d'assurer son fonctionnement efficace. Sa délégation soutient pleinement les efforts du Conseil pour amender le statut de l'Institut.

**M<sup>me</sup> Román Maldonado** (Observatrice de la République dominicaine) dit que sa délégation s'associe à la déclaration faite par la représentante du Brésil au nom du GRULAC. Suite à plusieurs résolutions antérieures appelant au renforcement de l'INSTRAW, l'Assemblée générale a adopté, dans sa résolution 57/175 du 30 décembre 2002, une série de recommandations destinées à revitaliser l'Institut. Le Président du Conseil soumettra un projet de résolution contenant la plupart des recommandations de l'Assemblée générale. Ce projet amendera le statut de l'Institut et remplacera le Conseil d'administration par un Conseil exécutif, comprenant deux représentants d'États membres de chaque groupe régional et un représentant du pays hôte, la République dominicaine. Le fait que le poste de directeur de l'INSTRAW n'a toujours pas été attribué, malgré les nombreux appels du Secrétaire général, est un sujet d'inquiétude. Sa délégation réitère son soutien inconditionnel au renforcement de l'Institut et demande aux membres du Conseil de soutenir le projet de résolution.

**M<sup>me</sup> Alomatu** (Ghana) dit que des efforts plus importants devraient être faits pour augmenter la représentation des femmes des pays en développement aux postes de cadres des Nations Unies. Il est particulièrement important d'atteindre l'égalité des sexes aux postes qui traitent de la résolution des conflits et de la consolidation de la paix, puisque les femmes jouent un rôle clef dans ces domaines. Toutefois, l'engagement à renforcer la contribution des femmes dans le développement et la conclusion de la paix devrait commencer au niveau national. Son Gouvernement a créé un Ministère de la condition de la femme et des enfants dans le but de développer une réponse holistique nationale.

Si la nature entreprenante des femmes ghanéennes est légendaire, la pauvreté endémique demeure le principal obstacle à leur développement. En conséquence, le Fonds du développement pour les femmes a été établi pour créer des instituts de micro crédits en faveur des femmes actives dans des activités commerciales. Parallèlement, son Gouvernement mène différents programmes d'enseignement et de mobilisation destinés à changer les préjugés profondément enracinés contre les femmes. En particulier, ce type de programmes se concentrent sur le viol, la discrimination dans l'enseignement et dans les promotions professionnelles, et visent à encourager l'égalité des chances.

**M<sup>me</sup> Dempster** (Observatrice de la Nouvelle Zélande), parlant également au nom de l'Australie et du Canada, dit que de bons progrès ont été accomplis au cours de l'année précédente, dans l'intégration d'une démarche soucieuse de la parité des sexes dans l'ensemble du système. En particulier, elle salue la création d'un poste de conseiller sur la parité des sexes dans l'Unité des pratiques optimales du Département des Opérations de maintien de la paix, même si ce poste aurait dû avoir un plus haut classement. Elle félicite le Département du désarmement d'avoir lancé un plan d'action sur la parité des sexes et la Commission du développement durable d'avoir identifié la parité des sexes comme une question déterminante pour son travail futur.

Toutefois, l'application de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité est incohérente, puisque seuls 15 % des rapports soumis au Conseil de sécurité en 2002 contenaient des références à la parité des sexes. Il n'est pas clair si les deux missions les plus récentes du Conseil de sécurité, respectivement en Afrique de l'Ouest et dans les Grands Lacs, ont inclus des conseillers sur la parité des sexes ou si elles ont tenu des réunions pour examiner la parité des sexes. De telles missions devraient systématiquement consacrer au moins une partie de leurs rapports aux questions de parité des sexes et devraient publier des recommandations spécifiques relatives à la situation des femmes et des fillettes.

C'est une chose pour les États membres d'inclure une approche basée sur la parité des sexes dans les documents qu'ils négocient aux Nations Unies, et c'en est une toute autre de traduire le contenu de ces documents en actions concrètes sur le terrain. Si les agences et les départements des Nations Unies se doivent de faire preuve d'initiatives dans le domaine de l'intégration de démarches soucieuses de la parité des sexes, elles ont également besoin de conseils sur la manière de mettre en application les différentes recommandations établies par les États membres. Un examen complet de la mise en œuvre d'une démarche soucieuse de la parité des sexes dans le système des Nations Unies, à l'occasion du débat du Conseil consacré aux questions de coordination en 2004, constituerait une occasion utile pour fournir de tels conseils.

**M. Oyarce** (Chili) dit que le Conseil doit s'assurer que les agences des Nations Unies portent une attention spéciale au rôle des femmes dans les

opérations de reconstruction et de consolidation de la paix, dans le commerce et le développement, et surtout, dans le développement rural. Le Conseil doit également assurer la tâche cruciale de coordination du suivi de la Conférence de Durban, et porter une attention particulière aux discriminations combinées dont souffrent les femmes.

**M. Owade** (Kenya) dit que les inégalités entre hommes et femmes continuent d'exister pour des raisons culturelles et historiques, profondément enracinées. Dans son propre pays, plus de 80 % des femmes vivent dans des régions rurales et nombre d'entre elles sont employées comme travailleurs auxiliaires ou saisonniers dans le secteur agricole, avec une sécurité d'emploi et des avantages sociaux minimaux. Les femmes ne constituent qu'un tiers des employés de l'économie formelle et une proportion similaire des étudiants des instituts de l'enseignement supérieur.

La réduction de la pauvreté et l'accomplissement d'un développement économique durable sont les principaux défis auxquels son pays fait face. En conséquence, son Gouvernement a adopté un plan national d'élimination de la pauvreté couplé à une stratégie de redressement économique basée sur la génération de richesses et la création d'emplois. Ses stratégies de développement reconnaissent le rôle vital des femmes en tant qu'agents de changement effectifs, et ont ciblé les ménages tenus par des femmes, en particulier dans les régions rurales.

Le Parlement a récemment approuvé la création d'une Commission nationale en faveur de l'égalité des sexes et du développement qui agira comme un organe de conseils pour le Gouvernement sur les questions relatives à l'intégration d'une démarche soucieuse de la parité des sexes. L'année dernière, il a également adopté une nouvelle Loi sur les enfants et introduit l'enseignement primaire, obligatoire et gratuit. Il exprime son appréciation pour l'assistance financière et technique reçue par les partenaires au développement en ce qui concerne l'intégration d'une démarche soucieuse de la parité des sexes et appelle à un engagement renouvelé sur ces questions.

**Projet de résolution sur l'Intégration d'une perspective sexospécifique dans toutes les politiques et tous les programmes du système des Nations Unies (E/2003/L.24)**

**M<sup>me</sup> Gorely** (Australie), introduisant le projet de résolution, en appelle à tous les États membres et à tous les autres acteurs du système des Nations Unies pour poursuivre l'intégration d'une perspective sexospécifique dans les activités à tous les niveaux, encourage la Conseillère spéciale du Secrétaire général pour la parité des sexes et la promotion de la femme à maintenir ses efforts pour sensibiliser l'ensemble du système des Nations Unies aux questions relatives à l'égalité des sexes, et engage le Conseil à dévouer un des deux thèmes du débat consacré aux questions de coordination 2004 à l'examen et à l'évaluation de la mise en œuvre d'une démarche soucieuse de la parité des sexes dans toutes les politiques et tous les programmes du système des Nations Unies.

**Projet de résolution sur le Programme commun des Nations Unies sur le virus de l'immunodéficience humaine/syndrome d'immunodéficience acquise (VIH/sida) (ONUSIDA) (E/2003/L.25/Rev.1)**

**M. Cissé** (Sénégal), introduisant le projet de résolution, dit que les représentants de l'Allemagne, du Bénin, du Congo, des États-Unis d'Amérique, de l'Éthiopie, de la Grèce, de la Jamaïque, du Nigeria, de l'Ouganda, des Pays-Bas, du Portugal, du Royaume Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, et de la Suède et les observateurs de l'Autriche, de la Belgique, du Canada, de l'Espagne, du Maroc, de Monaco, de la République-Unie de Tanzanie et de la Turquie se sont joints aux sponsors de la résolution.

**M. Siv** (États-Unis d'Amérique), dit que la trente-sixième session de la Commission de la population et du développement s'est concentrée sur l'éducation en tant que moyen d'habilitation. Malheureusement, plus de 120 millions d'enfants à travers le monde ne sont toujours pas scolarisés et deux tiers des 850 millions de personnes illettrées dans le monde sont des femmes. Le niveau d'éducation de la mère est le facteur le plus important dans la survie et l'éducation de l'enfant. Dans le but d'améliorer le développement socioéconomique des femmes, son Gouvernement a fourni 232,5 millions de dollars en 2002 pour améliorer les systèmes d'éducation, en particulier pour les filles. La Conférence internationale

sur la population et le développement a posé comme objectif l'accès à l'enseignement universel d'ici 2015 et l'élimination du fossé entre les sexes dans l'enseignement primaire et secondaire d'ici 2005. Son Gouvernement assiste de nombreux pays dans leurs efforts pour atteindre ses objectifs.

**M. Zheglov** (Fédération Russe) dit que les conférences et sommets internationaux récents ont défini des paramètres clefs de la coopération internationale dans la sphère économique et sociale. Pour son Gouvernement, les défis définis dans la Déclaration du Millénaire sont des balises importantes pour la formulation d'une politique sociale. La lutte contre la pauvreté est une préoccupation essentielle de son Gouvernement, qui croit que la façon la plus efficace de s'attaquer à la pauvreté consiste à combiner les efforts des Gouvernements, des hommes d'affaires socialement responsables et de la société civile. Le Gouvernement ne peut pas simplement se contenter de distribuer de l'argent aux pauvres, il doit poursuivre une politique sophistiquée de l'emploi et de la génération de revenus.

Son Gouvernement soutient le travail de la Commission du développement social en tant qu'unité de coordination pour les questions relatives au vieillissement, à l'égalité des chances pour les handicapés, au soutien à la jeunesse et au renforcement du rôle de la famille. La coopération internationale doit être utilisée pour améliorer la situation sociale de pays spécifiques, en canalisant l'assistance vers des groupes ciblés par des mécanismes du marché opérant dans le domaine de l'assistance sociale. Parallèlement, il est essentiel de ne jamais politiser les problèmes sociaux.

Les résultats de la Quatrième Conférence mondiale sur les femmes et de la vingt-troisième session spéciale de l'Assemblée générale sont des jalons internationaux importants pour la promotion des femmes, et la Commission des Nations Unies sur la condition de la femme a un rôle inestimable à jouer en tant qu'unité de coordination. Toutefois, sa délégation est préoccupée par certaines tendances dans le travail de la Commission, en particulier le désir manifeste de certains États d'exploiter les questions relatives à la condition de la femme pour promouvoir leur propre agenda politique. Comme les années précédentes, la dernière session de la Commission a dépassé le temps qui lui était assigné; de surcroît, dans le temps supplémentaire alloué, elle a été incapable de formuler

une position commune sur l'un des thèmes cruciaux, à savoir la violence à l'égard des femmes.

Son Gouvernement a également observé que la Commission sur la condition de la femme et la Commission des droits de l'homme doublonnent leur travail sur la question de la violation massive et systématique des droits de l'homme. Plus spécifiquement, le passage d'information confidentielle, reçue en vertu de la procédure 1503 de la Commission des droits de l'homme à la Commission de la condition de la femme, est illégale et doit cesser.

**M. Malempre** (Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO)), dit que son organisation joue un rôle clef dans le suivi du Programme d'action sur le développement social de Copenhague et sur les Résultats du Document de Genève. En réponse au paragraphe 25 de ce Document, l'UNESCO a élaboré une stratégie à long terme d'éradication de la pauvreté, basée sur une approche intégrée du développement. Conformément au paragraphe 92, il a donné une priorité spéciale au Cadre d'action de Dakar sur l'éducation pour tous.

Elle a également assumé le rôle de coordinateur pour la Décennie des Nations Unies pour l'alphabétisation 2003-2012, qui doit être considérée comme une composante importante de l'accomplissement des OMD. De nombreuses activités menées par l'UNESCO, comme sa gestion du Programme de transformations sociales, ont été conçues pour assister des scientifiques sociaux à fournir une réponse plus adéquate aux questions sociales très complexes. L'organisation est également un contributeur actif au Sommet mondial à venir sur la société de l'information.

**Rapport de la Commission sur la population et le développement sur sa trente-sixième session (E/2003/25)**

**La Présidente** dit que le chapitre I du rapport contient un projet de décision intitulé « Rapport de la Commission sur la population et le développement sur sa trente-sixième session et ordre du jour provisoire de la trente-septième session de la Commission » recommandé pour adoption par le Conseil. Elle considère que le Conseil souhaite adopter le projet de décision.

*Il en est ainsi décidé.*

**Rapport de la Commission du développement social sur sa quarante et unième session (E/2003/26)**

**La Présidente**, dit que le chapitre I, section A, du rapport contient un projet de résolution intitulé « Préparatifs de la célébration du dixième anniversaire de l'Année internationale de la famille en 2004 », recommandé par le Conseil pour adoption par l'Assemblée générale. Elle considère que le Conseil souhaite adopter le projet de résolution et le recommander à l'Assemblée générale pour adoption.

*Il en est ainsi décidé.*

**La Présidente** dit que le chapitre I, section B, du rapport contient un projet de résolution pour adoption par le Conseil (Projet de résolution I), intitulé « Politiques et programmes mobilisant les jeunes ». Elle considère que le Conseil souhaite adopter le projet de résolution.

*Il en est ainsi décidé.*

**La Présidente** dit que le chapitre I, section B, du rapport contient un projet de résolution pour adoption par le Conseil (Projet de résolution II), intitulé : « Convention internationale globale et intégrée pour la promotion et la protection des droits et de la dignité des handicapés ». Elle considère que le Conseil souhaite adopter le projet de résolution.

*Il en est ainsi décidé.*

**La Présidente** dit que le chapitre I, section B, du rapport contient un projet de résolution pour adoption par le Conseil (projet de résolution III), intitulé « Coopération nationale et internationale au service du développement : réalisation des objectifs sociaux du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique ». Elle considère que le Conseil souhaite adopter le projet de résolution.

*Il en est ainsi décidé.*

**La Présidente** dit que le Chapitre I, section B, du rapport contient un projet de résolution pour adoption par le Conseil (projet de résolution IV), intitulé « Modalités d'examen et d'évaluation du Plan d'action international de Madrid sur le vieillissement, 2002 ». Elle considère que le Conseil souhaite adopter le projet de résolution.

*Il en est ainsi décidé.*



**La Présidente** dit que le chapitre I, section B, du rapport contient un projet de résolution pour adoption par le Conseil (projet de résolution V), intitulé « Conclusions concertées concernant la coopération nationale et internationale pour le développement social ». Elle considère que le Conseil souhaite adopter le projet de résolution.

*Il en est ainsi décidé.*

**La Présidente** dit que le chapitre I, section C, du rapport contient un projet de décision pour adoption par le Conseil, intitulé « Rapport de la Commission du développement social sur sa quarante et unième session et ordre du jour provisoire et documentation de la quarante-deuxième session de la Commission ». Elle considère que le Conseil souhaite adopter le projet de décision.

*Il en est ainsi décidé.*

**La Présidente** dit que le chapitre I, section D, du rapport contient une décision intitulée « Nomination de membres du Conseil d'administration de l'Institut de recherche des Nations Unies pour le développement social ». Elle considère que le Conseil souhaite confirmer la liste des candidats dans sa décision pour nomination au conseil d'administration.

*Il en est ainsi décidé.*

*La séance est levée à 11 h 50.*